



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Reims le 6 janvier 2014

le Recteur de l'académie  
Chancelier des universités

à

Monsieur le Président de l'Université de  
Reims Champagne Ardenne  
Monsieur le Directeur de l'Université de  
Technologie de Troyes  
Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'établissement du second degré  
**Pour attribution**

Madame et Messieurs les Directeurs  
académiques des services départementaux  
de l'Education nationale  
Monsieur le Délégué académique à la  
pédagogie  
Madame le Doyen des IA-IPR  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
d'Académie-Inspecteurs Pédagogiques  
Régionaux  
Monsieur le Délégué académique aux  
formations professionnelles initiale et continue  
Monsieur le coordonnateur des IEN-ET/EG  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Education Nationale

**Pour information**

**rectorat**

**direction des ressources  
humaines  
division des personnels  
d'enseignement, d'éducation  
et d'orientation**

affaire suivie par  
Sophie de Caigny  
Bureau DPE1 : certifiés  
téléphone  
03.26.05.69.23  
courriel  
ce.dpe1@ac-reims.fr

Delphine Dom  
Bureau DPE2 : certifiés, PEPS,  
téléphone  
03.26.05.69.20  
courriel  
ce.dpe2@ac-reims.fr

Estelle Dhap  
Bureau DPE3 : CPE, PLP  
téléphone  
03.26.05.20.26  
courriel  
ce.dpe3@ac-reims.fr

**1, rue Navier  
51082 Reims Cedex**

**accueil du public**  
du lundi au vendredi  
8h30-12h30 | 13h30-17h

**Objet : Liste d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs agrégés / année 2014**

**Référence : Note de service n° 2012-206 du 20/12/2013 publiée au BOEN n°1 du 2 janvier 2014.**

J'attire votre attention sur la note de service relative à l'accès par voie de liste d'aptitude au corps des professeurs agrégés, au titre de l'année 2014 rappelée en référence.

Je vous rappelle que l'accès au corps des professeurs agrégés par voie de liste d'aptitude repose sur un acte volontaire. Par conséquent, les personnels qui avaient fait acte de candidature l'an dernier doivent renouveler leur demande d'inscription.

A titre indicatif, je vous précise le nombre de candidats et de promus au titre des cinq dernières campagnes.

	2009	2010	2011	2012	2013
NOMBRE DE CANDIDATS	201	220	221	276	325
NOMBRE DE PROMUS	8	7	6	8	6

## 1. CONDITIONS REQUISES

Les candidats doivent être en activité dans le second degré ou dans l'enseignement supérieur, mis à disposition d'un autre organisme ou d'une autre administration, ou en position de détachement et remplir les conditions suivantes :

- être, au 31 décembre 2013, professeur certifié, professeur de lycée professionnel ou professeur d'éducation physique et sportive ;
- être âgé de quarante ans au moins au 1er octobre 2014 ;
- justifier à cette même date de dix années de services effectifs d'enseignement, dont cinq dans leur grade (l'ancienneté dans le grade devant être comprise ici comme ancienneté dans le corps). A cet égard, les services accomplis en qualité de chef de travaux sont assimilés à des services d'enseignement.

## 2. APPEL A CANDIDATURE

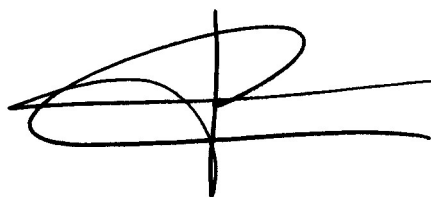
Les personnels en activité dans l'Académie de Reims, y compris ceux qui sont affectés dans un établissement de l'enseignement supérieur, pourront se porter candidats exclusivement [via](#) internet, au travers du portail de services i-prof : <http://www.ac-reims.fr> selon les modalités définies dans l'annexe ci-après.

Les candidatures seront recueillies **du jeudi 9 janvier au vendredi 31 janvier 2014**.  
Aucune candidature ne pourra être acceptée après le 31 janvier.

Les candidats qui auront complété et validé leur curriculum vitae, saisi et validé leur lettre de motivation, recevront à l'issue de la période d'inscription un accusé de réception du dépôt de leur candidature dans leur messagerie i-prof.

Je vous remercie de diffuser cette information auprès de l'ensemble des personnels enseignants de votre établissement

**Pour le Recteur et par délégation,  
Le Secrétaire Général de l'Académie,**

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes.

**Michel CANEROT**

## Annexe

### ***Pour accéder à I-Prof***

<http://www.ac-reims.fr>

Dans la colonne de gauche, cliquer sur

<vous êtes personnel de l'académie>

Puis cliquer sur

I-Prof

**Compte utilisateur** 1<sup>er</sup> lettre du prénom suivi du nom (sans point ni espace en minuscules)

**Mot de passe** numen par défaut (en majuscules)

les services

Cliquer sur le bouton OK qui se trouve à droite  
du tableau d'avancement qui vous concerne.

Passer successivement sur les différentes rubriques pour :

- Vous informer
- Compléter votre dossier
- Valider votre dossier

(modifications ultérieures possibles, tant que la période de saisie  
n'est pas terminée).